

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 janvier 2026

### **Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 : le Gouvernement prépare une feuille de route Environnement pour des Jeux exemplaires et durables dans les Alpes françaises**

Face aux défis climatiques qui touchent particulièrement les massifs montagneux, le Gouvernement s'engage pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes Françaises soient un modèle de responsabilité environnementale. L'objectif est clair : livrer un événement exemplaire, en phase avec les réalités locales et la planification écologique nationale.

Ces engagements illustrent une conviction forte : les Jeux des Alpes françaises ne doivent pas seulement limiter leurs impacts, mais contribuer durablement au développement et à la préservation de territoires riches en biodiversité, plus sobres, plus robustes et mieux préparés aux défis climatiques.

Le 27 juin 2025 à Briançon, à l'occasion du Comité interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP), le Gouvernement a acté la préparation d'une **Feuille de route environnement des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030**.

Fruit d'un travail collaboratif mené conjointement par les services du ministère de l'écologie, le Secrétariat général à la planification écologique et la Délégation interministérielle aux JOP (DIJOP), en étroite collaboration avec le Comité d'organisation Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030 (COJOP), la Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 (SOLIDEO) et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur ; **la feuille de route environnement a pour objectif de garantir la cohérence du projet olympique et paralympique avec les dispositifs existants de la planification écologique, et de préciser les modalités du suivi de sa mise en œuvre**. Ces engagements serviront aussi de cadrage aux stratégies environnement du COJOP et de la SOLIDEO.

La feuille de route s'inscrit dans le plan Héritage de l'Etat visant à laisser un héritage concret, utile et pérenne sur le plan économique, social et environnemental, dans l'écosystème en transition de la montagne.

Réuni le 19 janvier 2026, le Comité stratégique de la Feuille de route environnement des Jeux 2030 des Alpes françaises, présidé par les ministres en charge des sports et de la transition écologique, s'est accordé sur une feuille de route environnement ambitieuse autour de huit enjeux clés et a passé en revue des propositions concrètes pour trois de ces enjeux.

Pour garantir la protection des Alpes, la stratégie se décline en **huit enjeux clés** pour un héritage durable :

- **Émissions (notamment transports)** – Optimiser les transports, accélérer les stratégies de mobilités décarbonées régionales et locales, définir des hypothèses d'évaluation communes et s'engager sur des projets locaux de compensation carbone en priorité agricoles
- **Énergie** – Viser l'efficacité et la sobriété énergétique, sécuriser l'approvisionnement pour un héritage de long terme, maximiser le recours aux énergies décarbonées adaptées aux usages
- **Aménagement** – Restreindre l'artificialisation, engager des constructions et rénovations de référence comme héritage, en maximisant l'usage des matériaux biosourcés dont le bois, récoltés et transformés en France et bénéficiant d'une traçabilité, penser les pratiques sportives vis-à-vis des milieux
- **Écosystèmes & Biodiversité** – Faire des Alpes un territoire pionnier en matière de préservation de la biodiversité en valorisant de manière soutenable le patrimoine naturel et le paysage local
- **Alimentation** – Dans la continuité de l'héritage de Paris 2024, privilégier les produits sains durables et de qualité (notamment grâce aux Projets Alimentaires Territoriaux - PAT), dont les produits bio et le patrimoine gastronomique local
- **Eau** – S'engager pour la sobriété et inscrire la consommation d'eau liée à la production de neige dans un cadre de gestion transparente et partagée de cette ressource afin d'optimiser ses usages
- **« Une seule santé »** – Anticiper, mesurer et prévenir tout risque de pollution air / sol / eau et réduire au maximum les nuisances lumineuses et sonores
- **Économie circulaire** – Veiller à la sobriété de consommation de matière et d'emballages notamment plastiques, anticiper la seconde vie de l'ensemble des matériaux et objets en phase de conception, faire date sur la comptabilisation de l'empreinte matière

Le projet, avec des objectifs précisés et complétés d'ici avril 2026, **sera soumis à la consultation des instances environnementales** (Conseil national de la transition écologique, Haut Conseil pour le climat, Conseil national de la montagne, conseil national de l'alimentation, etc.), de la société civile et des territoires. Un **groupe d'experts scientifiques** veillera à la rigueur scientifique et technique de sa mise en œuvre.

Marina FERRARI, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : *« Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 doivent être un modèle de responsabilité. Cette feuille de route environnementale traduit notre volonté de concilier excellence sportive, respect des territoires de montagne et exigence écologique. Elle s'inscrit dans la continuité de l'héritage de Paris 2024 et démontre que le sport peut être un levier de transformation durable au service des territoires et des générations futures. »*

Mathieu LEFEVRE, ministre délégué chargé de la Transition écologique : *« En adoptant cette feuille de route environnement nous donnons les moyens de rendre ces Jeux d'hiver exemplaires en la matière. Aucun enjeu écologique ne sera laissé de côté et l'héritage des Jeux apportera une réponse durable à la transition de ces massifs d'ores et déjà fortement éprouvés par le dérèglement climatique ».*

Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : *« Depuis le début de cette aventure olympique, nous avons œuvré, avec Laurent Wauquiez, pour des Jeux 2030 durables, respectueux*

*de l'environnement et résolument tournés vers la montagne de demain. L'adoption de cette feuille de route environnementale en est la parfaite illustration. Après Albertville 92, Auvergne-Rhône-Alpes dispose déjà de nombreuses infrastructures et se distingue également par son écosystème innovant et souvent leader pour aborder tous les enjeux environnementaux. Notre Région mettra toute ses forces pour que ces Jeux 2030 soient un modèle de sobriété »*

Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France : *« Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 seront un accélérateur de la transition de nos territoires, en montagne comme sur le littoral, et laisseront un héritage utile, concret et durable. Cette feuille de route environnementale traduit une ambition claire : concilier excellence sportive, respect des territoires et exigence écologique. Elle fixe un cap et des actions concrètes pour réduire l'empreinte des Jeux et faire de 2030 un rendez-vous exemplaire, au service des habitants, de nos territoires et des générations futures ».*

Eggar GROSPIRON, Président du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 *« Les travaux que nous avons conduits avec l'Etat sont des piliers solides pour la stratégie durabilité du COJOP Alpes françaises 2030. Notre enjeu est clair : proposer un nouveau standard des Jeux d'hiver, qui prend en compte les enjeux environnementaux dans toutes les dimensions de l'événement »*

Damien ROBERT, directeur général de la Solideo Alpes 2030 : *« La feuille de route environnement démontre le haut niveau d'ambition environnementale des JOP 2030. Celle-ci sera déclinée dans tous les ouvrages de la Solideo Alpes 2030, afin de livrer des infrastructures pérennes sobres et utiles aux territoires. »*

#### **Contacts presse :**

**Service presse de Marina FERRARI,**  
**ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**  
Tél : 01 55 55 98 25  
Mél : [presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)

**Service presse de Mathieu Lefèvre,**  
**ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la Transition écologique**  
Tél : 01 10 81 22 73  
Mél : [presse.mte@ecologie.gouv.fr](mailto:presse.mte@ecologie.gouv.fr)